



Department of
Education

DIRECTIVES SUR LA DELIVRANCE DE SOINS DE SANTE ET/OU LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS AU TITRE DE LA SECTION 504 POUR LES ELEVES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE LA VILLE DE NEW YORK - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

À tous les parents d'élève(s), médecins et autres prestataires de soins de santé :

Le Département de l'Éducation et le Bureau de la Santé scolaire (Office of School Health) du Département de la Santé et de l'Hygiène mentale (Department of Health and Mental Hygiene), de la Ville de New York, travaillent de concert pour garantir à tous les élèves ayant des besoins spéciaux la fourniture de soins/appuis qui leur permettent de participer pleinement aux cours et activités organisées dans le cadre scolaire. Dans cette perspective, parents d'élève(s) et prestataires de soins médicaux sont tenus d'utiliser les formulaires ci-joints pour solliciter l'application directe, dans l'enceinte scolaire, de soins médicaux et/ou des aménagements accordés en vertu de la Section 504 de la Loi sur la protection et l'insertion des handicapés (Rehabilitation Act) de 1973. **Ces formulaires doivent être remis à l'établissement scolaire de l'enfant/adolescent pour traitement. Il faudra fournir un nouveau formulaire de demande et d'autorisation chaque année scolaire si l'enfant/adolescent a toujours besoin des soins/aménagements requis, dans l'enceinte scolaire.** Pour que l'examen des formulaires remplis soit plus aisé et pour fournir les soins et aménagements dans le respect des protocoles cliniques, il est fortement conseillé de suivre les instructions suivantes :

- Il faut que le médecin/prestataire de soins de santé, qui remplit le formulaire soit celui qui gèrera le suivi et traitement des besoins médicaux de l'enfant/adolescent justifiant la fourniture de soins/la mise en place des aménagements demandés.
- La licence autorisant le médecin à exercer dans l'État de New York, New Jersey ou du Connecticut, le numéro NPI (sorte de matricule à l'ordre des médecins) et de Medicaid, en cours de validité, doivent être transmis. Si c'est un interne en médecine (encore en formation), sans licence, qui le remplit, il faut que le formulaire soit aussi signé par un supérieur (par exemple un médecin traitant) qui indiquera son numéro d'agrément.
- La prescription doit être précise, claire et lisible, afin que l'infirmier puisse la comprendre intégralement et l'appliquer correctement et sans risques cliniques.
- On ne peut demander des soins/aménagements que s'il faut les appliquer pendant les heures d'école (ex. : si des médicaments peuvent être pris avant ou après les cours, à la maison, on ne peut pas demander à ce qu'ils soient donnés dans l'établissement scolaire).
- Les traitements homéopathiques ne seront pas administrés.
- Merci de noter que les médicaments sont généralement conservés dans un placard fermé à clé dans une salle prévue à cet effet (par exemple la salle médicale) à moins que vous autorisiez votre fils/fille à garder son traitement sur lui(elle) dans l'établissement scolaire. En outre, selon ce que le Plan d'intervention en cas de réactions allergiques (Allergy Response Plan) prévoit, l'adrénaline (épinéphrine) peut être conservée en salle de classe et/ou être transportée par les élèves.
- Les parents, médecins, membres du personnel scolaire et élèves doivent réfléchir ensemble aux moyens d'encourager chaque enfant/adolescent à être le plus autonome possible. Si l'enfant ou adolescent peut prendre ses médicaments sans aide ni supervision, sa mère, son père ou tuteur est invité à écrire ses initiales au dos du formulaire pour traitement médicamenteux à l'endroit prévu à cet effet. La plupart des collégiens et lycéens devraient savoir comment prendre leurs médicaments (par exemple, connaître : quels sont les bons, à quoi ils servent, la bonne dose à chaque prise, à quel moment de la journée les prendre, les conséquences en cas de non-prise). Les élèves qui savent ces éléments ont la permission d'avoir sur eux et de prendre eux-mêmes, sans supervision, ces médicaments - et ceux-là uniquement - dont la prise doit se faire au moment où ils sont dans l'établissement scolaire. Néanmoins, **les élèves ne sont jamais autorisés à avoir, sur eux, des substances sous contrôle (interdites sauf dérogation exceptionnelle).**

Parents d'élève(s), n'oubliez pas d'apposer une petite photographie récente de votre enfant dans le coin supérieur gauche du formulaire pour traitement médicamenteux (Medication Administration Form - MAF) pour qu'on puisse bien l'identifier.

Il y a quatre types de formulaires de demande et d'autorisation :

- Les Formulaires pour traitement médicamenteux / Medication Administration Forms ou MAF - à remplir uniquement pour des demandes impliquant l'administration de médicaments aux élèves. En cas d'asthme, les prestataires médicaux doivent joindre au MAF un Plan d'intervention en cas de crise d'asthme (Asthma Action Plan). Les nébuliseurs peuvent être encombrants pendant les sorties scolaires, prière de prévoir, si possible, la prescription d'inhalateurs et chambres d'inhalation. **Prière de noter qu'il y a trois types distincts de formulaires MAF : un pour les médicaments contre l'asthme, un pour ceux contre les réactions allergiques et l'anaphylaxie, et un dernier pour les autres traitements médicamenteux.**
- La Demande d'administration de soins médicaux prescrits (hors traitement médicamenteux) / Provision of Medically Prescribed Treatment (Non-Medication) - à remplir quand un traitement spécial est requis, comme le sondage de la vessie par cathéter, le drainage postural, l'aspiration trachéale, l'alimentation par gastrostomie etc. Ce formulaire peut être utilisé pour tous les soins exigeant d'être fournis par un infirmier qualifié.
- Le Formulaire d'administration de traitement médicamenteux contre le diabète / Diabetes Medication Administration Form - à remplir pour les élèves diabétiques qui ont besoin de l'un ou des traitements suivants : contrôle du glucose, insuline et/ou glucagon.
- La demande d'aménagement(s) conformément à la section 504 (Request for Section 504 Accommodation(s)) - à utiliser quand des services spéciaux sont demandés comme un bâtiment sans barrière, l'utilisation d'un ascenseur, la modification des modalités d'examen etc. **II NE FAUT PAS** utiliser ce formulaire pour les Services Associés (Related Services) comme l'ergothérapie, la physiothérapie, l'orthophonie et le traitement des troubles du langage, le suivi-conseil de spécialistes etc. qui sont du ressort du Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP). Merci de noter qu'à compter de l'année scolaire 2016-2017, il y aura un examen médical distinct pour le formulaire de Demande d'aménagements en vertu de la section 504.

Pour toutes questions, veuillez contacter l'établissement scolaire de l'élève. Merci de votre coopération.